

# Première Synthèses Informations

## LA VAE AU SEIN DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'EMPLOI EN 2004

En 2004, 4 400 candidats se sont présentés à des épreuves de validation d'un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. 1 700 ont terminé leur parcours de validation avec l'obtention du titre complet.

Plus de sept candidats sur dix sont des demandeurs d'emploi. Comme en 2003, les candidats se présentent majoritairement au titre d'assistant(e) de vie : 64 %.

Les femmes restent ainsi largement majoritaires dans les demandes de validation : près de neuf candidats sur dix. Les candidats ayant validé un titre de niveau V sont encore largement majoritaires (86%). Néanmoins, un plus grand nombre a validé un titre de niveau IV : 12% contre 6% en 2003.

L'échec aux épreuves de validation est moins fréquent pour les titres de l'industrie et du bâtiment : 15 % des candidatures à l'obtention d'un certificat de compétences professionnelles se soldent par un échec, contre 21 % dans les services.

La validation d'un titre par VAE peut prendre du temps : deux candidats sur trois ont entamé un parcours de validation dans l'année qui a suivi leur accompagnement et un candidat sur cinq a obtenu un titre.

La validation des acquis de l'expérience (VAE), instituée par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, consacre un nouveau droit d'accès à la certification. Depuis cette date, toute personne peut obtenir la totalité d'un diplôme ou d'un titre grâce à son expérience professionnelle, qu'elle ait été acquise au travers d'activités salariées, non salariées ou bénévoles (encadré 2).

En 2004, 4 400 candidats ont entamé un parcours de validation des acquis de l'expérience au ministère chargé de l'emploi. Parmi eux, 1 700 personnes ont terminé leur parcours avec l'obtention du titre complet. Les titres peuvent être validés à l'AFPA ou dans les organismes de formation agréés par le ministère. Si la validation dans les centres agréés a augmenté par rapport à 2003, elle reste encore faible en 2004 : 94 % des candidats aux épreuves ont été accueillis par l'AFPA et près de neuf titres sur dix ont été validés dans cet organisme (tableau 1).

### 70 titres présentés à la certification par VAE sur les 300 disponibles

Les titres délivrés par le ministère chargé de l'emploi concernent surtout les premiers niveaux de qualification professionnelle : la moitié des titres proposés sont de niveau CAP-BEP (niveau V). Les titres sont composés de certificats de compétences professionnelles (CCP), dont le nombre varie entre un et neuf.

Sur les 300 titres existants, près de 70 ont été présentés à la certification par la voie de la validation des acquis. Environ 40 de ces titres sont de niveau V et la



Ministère de l'emploi,  
de la cohésion sociale  
et du logement

moitié sont composés de trois CCP. En 2004, près de 6 400 CCP ont été obtenus dans le cadre d'une procédure de validation des acquis de l'expérience.

### Les candidats à la VAE : surtout des demandeurs d'emploi

Le profil des candidats aux titres du ministère de l'emploi est très différent de celui des candidats aux diplômes de l'Éducation nationale : plus de sept candidats à la VAE sur dix sont des demandeurs d'emploi, contre 25 % pour les diplômés de l'Éducation nationale. Plus de 80 % des candidats aux titres du ministère de l'emploi se positionnent sur des titres de niveau V (CAP-BEP), contre 24 % des candidats aux diplômes de l'Éducation nationale (diplômes universitaires et du CNAM non inclus). Le mode de validation de l'AFPA reposant sur des mises en situation professionnelles, il favorise l'accès à la VAE pour un public de faible niveau. L'expérience et le savoir-faire technique sont mis en avant, plutôt que les savoirs académiques et les techniques de mises en valeur des connaissances.

En 2004, près de deux candidats à la VAE sur trois se sont présentés au titre d'assistant(e) de vie (tableau 2). Ce titre est présenté quasi exclusivement par des femmes. Peu étonnant, dans ces conditions, que les candidats à la VAE soient majoritairement des candidates (89 %). Les besoins croissants dans le secteur de l'aide à domicile, notamment depuis la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en janvier 2002, expliquent l'afflux de demandes pour ce titre. Les ministères de l'Éducation nationale et de l'Action sociale proposent également des diplômes dans le domaine des services à la personne et sont aussi confrontés à une forte demande (encadré 3).

Alors que les femmes se positionnent essentiellement sur les titres des métiers des services,

Encadré 1

### AVERTISSEMENT

L'analyse statistique détaillée de la VAE pour les titres du ministère chargé de l'emploi ne porte que sur les titres présentés à l'AFPA. En effet, les centres agréés ne disposant pas encore d'outils de suivi de leurs bénéficiaires, très peu de données détaillées sont actuellement disponibles.

Les informations relatives aux candidats s'étant présentés à des CCP en 2003 ne permettent pas de bien isoler la VAE : les données recueillies dans la base certification de l'AFPA en 2003 concernent tout autant la VAE que les dispenses de modules dans le cadre d'une formation qualifiante au vu de l'expérience acquise en situation d'emploi. Le nombre de candidats à la VAE et le nombre de CCP obtenus par la voie de la VAE sont de ce fait surévalués dans la publication portant sur l'année 2003 [1]. En conséquence, les comparaisons entre 2003 et 2004 ne portent que sur les candidats accompagnés et les candidats s'étant présentés à l'entretien final pour la validation complète du titre.

Source :  
base certification  
AFPA 2004 et DGEFP ;  
traitement Dares.

Tableau 1

### Profil des candidats aux épreuves de validation par VAE

En pourcentage

	2004			2003
	AFPA	Centres agréés	Ensemble	Ensemble
Nombre de candidats accompagnés	4 212	385	4 597	3 437
Nombre de candidats ayant passé une épreuve (CCP ou entretien final)	4 120	260	4 380	
Nombre de CCP obtenus	6 006	366	6 372	
Nombre de candidats ayant obtenu un titre complet	1 542	179	1 721	952

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2004 à l'AFPA.

Tableau 2

### Profil des candidats aux épreuves de validation par VAE

En pourcentage

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Statut des candidats</b>			
Demandeurs d'emploi	72,1	72,4	72,3
Salariés	27,9	27,6	27,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Âge des candidats</b>			
Moins de 30 ans	22,5	10,9	12,2
De 30 à 39 ans	35,2	29,1	29,8
De 40 à 49 ans	33,2	42,2	41,2
50 ans ou plus	9,1	17,8	16,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau des titres présentés</b>			
Niveau II	2,5	0,1	0,3
Niveau III	9,9	1,3	2,3
Niveau IV	16,7	16,3	16,4
Niveau V	70,8	82,3	81,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Titres présentés</b>			
Services	51,6	95,5	90,4
Dont assistante de vie	5,3	71,7	64,0
Industrie et bâtiment	48,4	4,5	9,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre de candidats</b>	<b>473</b>	<b>3 647</b>	<b>4 120</b>

Source :  
base certification  
AFPA 2004 -  
traitement Dares.

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2004 à l'AFPA.

Tableau 3

### Taux de réussite aux épreuves de validation

En pourcentage

	Taux de réussite
<b>Épreuves de CCP</b>	<b>79,4</b>
Services	78,7
Dont :	
Assistante de vie	79,7
Secrétaire assistante	68,2
Industrie et bâtiment	85,3
<b>Entretien final pour validation du titre complet</b>	<b>95,0</b>

Source :  
base certification  
AFPA 2004 -  
traitement Dares.

Champ : candidats ayant présenté des CCP ou l'épreuve de l'entretien final en 2004 à l'AFPA.

les hommes se répartissent à part égale entre les titres des services et ceux de l'industrie et du bâtiment (tableau 2). Les candidates à la VAE sont plus âgées que les candidats, quel que soit le secteur d'activité visé : 56 % des candidates aux titres du secteur industriel et du bâtiment ont plus de 40 ans, contre 46 % des candidats ; 60 % des candidates aux titres du secteur des services ont plus de 40 ans, contre moins de 40 % des candidats.

### Échec plus fréquent pour les épreuves aux titres du tertiaire

Le ministère chargé de l'emploi a mis en place des procédures de validation différentes des autres ministères. Les candidats à la VAE valident leurs CCP, dans le cadre d'une mise en situation de travail évaluée par un binôme formateur et professionnel. Ils se présentent ensuite à un entretien final permettant la validation complète du titre visé.

Tableau 4

**Candidats ayant obtenu un titre par VAE selon le niveau du titre**

En pourcentage

	2003	2004
Niveau II . . . . .	0,0	0,6
Niveau III . . . . .	1,2	1,2
Niveau IV . . . . .	6,0	12,5
Niveau V . . . . .	92,8	85,7
Dont :		
assistante de vie . . . . .	56,3	69,7
Total . . . . .	100,0	100,0
<b>Nombre de candidats</b> . . . . .	<b>889</b>	<b>1 542</b>

Champ : candidats ayant validé un titre en 2004 à l'AFPA.

Lecture : 85,7 % des candidats ayant validé un titre par VAE ont obtenu un titre de niveau V.

Source :  
base certification  
AFPA 2004 -  
traitement Dares.

20 % des épreuves de CCP se soldent par un échec. Les échecs sont plus fréquents pour les épreuves des titres des services, notamment pour celui de secrétaire assistante. En revanche, très peu de candidats échouent à l'entretien final permettant de valider le titre complet (tableau 3).

**Davantage de candidats ont validé un titre de niveau IV en 2004**

Comme en 2003, la très grande majorité des candidats ayant validé un titre par VAE ont obtenu un titre de niveau V : 86 %. Néanmoins, les titres de niveau IV sont en progression : 12 % des candidats, contre 6 % en 2003. Déjà majoritaires en

2003, les candidats ayant validé le titre d'assistant(e) de vie progressent fortement : 70 % des candidats en 2004 (tableau 4).

**Deux candidats sur trois entament un parcours de VAE dans l'année qui suit leur accompagnement**

Si le ministère de l'emploi juge un dossier recevable, les candidats à la VAE peuvent se faire accompagner par les centres de l'AFPA pour préparer les épreuves de CCP. Le candidat a un délai de cinq ans pour valider tous ses CCP et se présenter à l'entretien final, à compter du premier CCP obtenu.

En 2004, 8 600 candidats ont déposé un dossier de demande

de VAE au ministère et 7 400 ont obtenu une décision favorable de recevabilité. 4 600 candidats ont bénéficié d'un accompagnement, soit 30 % de plus qu'en 2003. Parmi les candidats accompagnés par les services de l'AFPA, près de huit personnes sur dix sont des demandeurs d'emploi et 76 % des femmes.

Deux candidats sur trois accompagnés en 2003 ont entamé un parcours de validation dans l'année qui a suivi leur accompagnement. Quatre candidats sur dix accompagnés en 2003 ou 2004 ont présenté un CCP dans les trois mois qui ont suivi leur accompagnement.

Les femmes s'inscrivent plus rapidement aux sessions de CCP : la moitié des femmes se présentent à une épreuve de CCP moins de six mois après l'accompagnement contre un tiers des hommes (tableau 5). Nombreuses à se présenter au titre d'assistante de vie, elles bénéficient vraisemblablement d'une offre de sessions de validation plus importante que les hommes, positionnés sur des titres plus disséminés.

Tableau 5

**Délai entre l'accompagnement et la première épreuve de CCP**

En pourcentage

	Ensemble	Sexe		Statut		Âge			
		Hommes	Femmes	Demandeurs d'emploi	Salariés	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans ou plus
Moins de 3 mois après l'accompagnement . . . . .	39,5	24,1	42,8	42,6	28,0	36,1	37,5	41,2	43,3
Moins de 6 mois après l'accompagnement . . . . .	51,4	34,5	54,4	53,6	43,0	47,8	50,0	53,2	54,9
Moins d'un an après l'accompagnement	66,0	55,1	67,5	69,0	54,1	67,7	66,2	68,5	66,2

Lecture : 39,5 % des candidats accompagnés entre 1er janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> octobre 2004 se sont présentés à un premier CCP dans les trois mois qui ont suivi leur accompagnement.

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés par l'AFPA entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> octobre 2004 (respectivement le 1<sup>er</sup> juillet 2004) pour les candidats s'étant présentés à un premier CCP moins de trois mois (respectivement six mois) après l'accompagnement. Candidats à la VAE ayant été accompagnés par l'AFPA entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour les candidats s'étant présentés à un premier CCP moins d'un an après l'accompagnement. Il s'agit donc d'une partie des candidats : un peu plus de la moitié des personnes ayant présenté une épreuve en 2004 ont été accompagnés par l'AFPA.

Source : base certification AFPA 2004 - traitement Dares.

Tableau 6

**Délai entre l'accompagnement et l'obtention du titre**

En pourcentage

	Ensemble	Sexe		Statut		Âge			
		Hommes	Femmes	Demandeurs d'emploi	Salariés	Moins de 30 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	50 ans ou plus
Moins de 6 mois après l'accompagnement	12,0	13,1	11,8	11,8	12,7	12,5	11,5	12,1	12,6
Moins d'un an après l'accompagnement	20,4	19,0	20,6	19,6	23,6	17,2	22,0	21,7	21,3
Moins d'un an et demi après l'accompagnement	22,6	18,9	23,3	22,7	21,3	14,0	23,2	23,9	27,6

Lecture : 12 % des candidats accompagnés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> juillet 2004 ont validé un titre dans les six mois qui ont suivi l'accompagnement.

Champ : candidats à la VAE ayant été accompagnés par l'AFPA entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> juillet 2004 (respectivement le 1<sup>er</sup> janvier 2004) pour les candidats s'étant présentés à un premier CCP moins de six mois (respectivement un an) après l'accompagnement. Candidats à la VAE ayant été accompagnés par l'AFPA entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 1<sup>er</sup> juillet 2004 pour les candidats s'étant présentés à un premier CCP moins d'un an après l'accompagnement. Il s'agit donc d'une partie des candidats : un peu plus de la moitié des personnes ayant présenté une épreuve en 2004 ont été accompagnés par l'AFPA.

Source : base certification AFPA 2004 - traitement Dares.

Les demandeurs d'emploi se présentent plus rapidement à une première session de CCP : 43 % se présentent dans les trois mois qui suivent l'accompagnement, contre 28 % des salariés. Ils sont vraisemblablement plus disponibles pour s'inscrire rapidement aux sessions de validation.

### 23 % des candidats accompagnés ont obtenu un titre dans les 18 mois

L'obtention d'un titre complet par VAE demande du temps. Moins d'un quart des candidats accompagnés ont obtenu un titre dans les 18 mois. Seuls 12 % des candidats accompagnés ont obtenu un titre dans les six mois. L'accès au titre par capitalisation de CCP, rend complexe une organisation ramassée dans le temps et peut favoriser un certain attentisme des candidats (tableau 6).

Camille BONAÏTI (Dares)

Encadré 2

### LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Les dispositions relatives à la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'inscrivent dans le cadre de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. La VAE s'applique à l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle, ainsi qu'aux certificats de qualification professionnelle (CQP) des branches professionnelles, dès lors que ces certifications sont inscrites au répertoire national de certification professionnelle (RNCP). Elle prend en compte les compétences professionnelles acquises au travers d'activités salariées, non salariées et bénévoles, en rapport direct avec le contenu du titre ou du diplôme. La durée de l'expérience considérée est de trois ans.

L'année 2002 a été marquée par une refonte de la politique de certification professionnelle du ministère chargé de l'emploi. Ce dernier a confié à l'AFPA la réingénierie complète de tous ses titres pour les rendre accessibles par la voie de la validation des acquis. Fin 2004, plus de 300 titres professionnels du ministère chargé de l'emploi ont ainsi été créés et inscrits au répertoire national de certification professionnelle. Le RNCP recense l'ensemble des certifications identifiées à un niveau national. Il enregistre de droit les diplômes et titres délivrés au nom de l'État qui ont été créés après avis d'instances consultatives auxquelles les organisations représentatives d'employeurs et de salariés participent. Il enregistre les autres certifications sur demande, après avis de la commission nationale de certification professionnelle (CNCNP).

#### Pour en savoir plus :

[1] Bonaïti C. (2004), « La validation des acquis de l'expérience au sein du ministère chargé de l'emploi en 2003 : une rapide montée en charge », *Premières synthèses*, Dares, n°41.1.

[2] Vilchien et alii (2005), « Validation des acquis de l'expérience : du droit individuel à l'atout collectif », *rapport IGAS n°2005 067*, juin.

Encadré 3

### LA VALIDATION DES ACQUIS DANS LES AUTRES MINISTÈRES

En 2004, les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'emploi, de l'action sociale, de l'agriculture et de la jeunesse et des sports ont délivré des certifications par la voie de la validation des acquis. La procédure de validation des autres ministères est différente de celle du ministère chargé de l'emploi. Une fois la demande de validation jugée recevable, le candidat doit compléter un dossier présentant les activités constituant son expérience, ainsi que ses compétences. Ce dossier est ensuite examiné par un jury qui décide, après un entretien éventuel, de délivrer tout ou partie du diplôme. Le ministère de l'éducation nationale est le principal valideur.

#### La VAE par ministère certificateur

	Ministère de l'Agriculture			Ministère de l'Éducation nationale (hors niveaux supérieurs)			Ministère chargé de l'action sociale (un seul diplôme validé)			Ministère de la jeunesse et des sports	
	2003	2004	2004/2003	2003	2004	2004/2003	2003	2004	2004/2003	2004	2004/2003
Nombre de dossiers présentés devant le jury . . . . .	120	135	+12,5 %	14170	19136	35 %	nd	nd	nd	1 535	nd
Nombre de personnes ayant validé un diplôme totalement . . . .	68	76	+11,8 %	6 958	10778	54,9 %	1 566	3 192	+103,8 %	468	nd

Sources : ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Agriculture, ministère chargé de l'action sociale, ministère de la jeunesse et des sports.

En 2004, le nombre de candidats s'étant présentés à la VAE au ministère de l'Éducation nationale s'est accru de 35 % par rapport à 2003. Le nombre de diplômes délivrés a augmenté de 50 %. Le secteur des services à la personne est largement représenté dans les titres et diplômes demandés par VAE, tous ministères confondus : 9 % des candidats aux diplômes de l'Éducation Nationale se présentent au CAP petite enfance, soit le deuxième diplôme le plus demandé après le BTS Assistante de direction (10 %). Au ministère chargé de l'action sociale, ce sont deux fois plus de candidats qui ont obtenu le diplôme d'État d'auxiliaire de vie, seul diplôme accessible par la VAE en 2004.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études et Statistiques) Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14). Télécopie : 01.44.38.24.43. Réponse à la demande : 01.44.38.23.89. e-mail : [dares.communication@dares.travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@dares.travail.gouv.fr). Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Reprographie : DAGEMO. Abonnements : *La Documentation française*, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr). PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €, CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TIM (HT) : 123 €, hors CEE (TTC) 127 €. Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Dépôt légal : à parution. Numéros de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.